



Honoraires Transactions TTC à la charge du vendeur

Montants TTC (T.V.A à 20%), calculés sur le montant de la transaction réalisée.

Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 50.000 €	Forfait : 5.000 € TTC
De 50.001 € à 100.000 €	Forfait : 6.000 € TTC
De 100.001 € à 150.000 €	5,50 % Mini 6.000 € TTC
De 150.001 € à 200.000 €	5,25 %
De 200.001 € à 250.000 €	5 %
De 250.001 € à 400.000 €	4,75 %
De 400.001 € à 500.000 €	4,50 %
De 500.001 € à 750.000 €	4,25 %
À partir de 750.001 €	4 %
Caves et stationnements (places de parkings, garages...)	2.000 € TTC

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial
La délivrance d'une note est obligatoire - Honoraires au 1er janvier 2024**

ORPI DIRECT HABITAT - 4 et 6 Grande Rue 01600 Trévoux - Villefranche sur Saône - Neuville sur Saône

Carte prof. n° CPI 0101 2016 000 004 112 délivrée par la CCI de l'Ain - SARL au capital de 8.000 € - RCS Bourg en Bresse 489 970 962 Garantie Verspieren - 57 rue de Villiers - 92204

NEUILLY SUR SEINE - Garantie Transaction 110 000 € non détention de fonds - Garantie Gestion 600 000 € - N° de TVA : FR 21489970962 - N° ORIAS : 08044513

Honoraires Commerces et Entreprises

Montants HT (T.V.A à 20%), calculés sur le montant de la transaction réalisée.

Vente : Locaux commerciaux, Locaux professionnels, Entrepôts, Locaux industriels, Immeubles de rapports, Terrains

Prix de	Honoraires à la charge du vendeur	
Jusqu'à 500.000 €	5% HT	Forfait minimum 4.000 € HT
De 500.001 € à 1.000.000 €	4% HT	
À partir de 1.000.001 €	3% HT	

- Honoraires calculés sur les prix HT dans le cadre de programmes neufs en VEFA soumis à TVA

Cession : Fonds de commerce, Cession de parts sociales ou d'actions, Droit au bail

Prix de	Honoraires du montant HT de la cession à la charge de l'acquéreur	
Jusqu'à 100.000 €	8% HT	Forfait minimum 4.000 € HT
De 100.001 € à 500.000 €	7% HT	
À partir de 500.001 €	6% HT	

Location : à la charge du bailleur et/ ou du preneur, selon mandat

Locaux commerciaux ou professionnels	30 % HT	Du loyer annuel et hors charges (1500 € mini)
Si droit d'entrée au bail	5 % HT	Du droit d'entrée
Rédaction de l'acte	600 € HT	Bail commercial – Bail professionnel (6 ans) – Bail dérogatoire
Etat des lieux	350 € HT	Locaux > 200 m ²
	2 € HT / m ²	Locaux < 200 m ²
Honoraires d'évaluation / d'estimation	600 € HT	

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire - Honoraires au 1er janvier 2024



Honoraires Location - Gestion

Taux de TVA applicable depuis le 1er janvier 2014 : 20 %

Selon dispositions de la loi ALUR décret du 26 mars 2014

Honoraires au 1er janvier 2024

Location		
Maison ou Appartement		
Honoraires de visites	6% HT de 12 mois de loyer hors charge par partie.	
Constitution de dossier - Etude de dossier	Dans la limite de 8 € par m2 en zone libre et 10 € par m2 en zone tendue pour les locataires	
Rédaction et signature du bail		
Frais état des lieux d'entrée	130 € TTC par partie	Dans la limite de 3 € par m2 pour les locataires
Garage ou annexe		
150 € TTC	Par partie pour la recherche de locataire, la signature du bail et état des lieux	
Gestion		
Honoraires de gestion	5 % HT des encaissements	Pour un engagement de trois ans
	6% HT des encaissements	Pour un engagement d'un an
Garantie « loyers impayés » bail résidentiel et bail professionnel	2,6 %	Du montant du quittancement
Garantie « vacance locative »	2 %	Du montant du quittancement
Garantie « loyers impayés » bail commercial	5 %	Du montant du quittancement
Garantie « protection juridique » bail commercial	2,5 %	Du montant du quittancement

Barème annexe pour les options de gestion



Honoraires annexes Location - Gestion

Taux de TVA applicable depuis le 1^{er} janvier 2014 : 20 %
Selon dispositions de la loi ALUR décret du 26 mars 2014
Honoraires au 1er janvier 2024

Honoraires annexes	
Assurance PNO	
Assurance PNO maison	147,16 € TTC par an
Assurance PNO appartement	84,06 € TTC par an
Assurance PNO garage	60,98 € TTC par an
Autres frais	
Déclaration de sinistre PNO / DO	90 € TTC
Etat des lieux supplémentaire	150 € TTC
Correspondance au locataire	30 € TTC - En dehors de la gestion courante du bien, sur demande expresse du bailleur <i>(si AR = coût AR en vigueur)</i>
Aide à la déclaration des revenus fonciers	50 TTC par an / lot
Représentation pour réception d'un logement neuf	90 € TTC par réception
Représentation assemblée générale	150 € TTC par représentation
Constitution d'un dossier ou notification d'un congés locataire	90 € TTC (hors frais d'huissier)
Restitution d'un dossier de gérance en cours de mandat	350 € TTC
Gros travaux au-delà de 2 000 € HT (+ 2% HT des factures TTC) = suivi administratif et comptable des travaux	150 € TTC